

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 424 modifiant le règlement de construction numéro 329 concernant l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment principal**

Lors d'une séance publique tenue le 7 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 424 modifiant le règlement de construction numéro 329.

Ce règlement vise à permettre l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment principal à certaines conditions.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 avril 2022, à 19 h 50, au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 22 MARS 2022

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal le 22 mars 2022.



Emrick Couture-Picard  
Directeur général et greffier-trésorier intérimaire